

Cap de Bonne-Espérance, le 2 janvier 1773 – Poivre au ministre.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/34, f°321

Parti le 20 octobre 1772 de l'Isle de France, *l'Indien* est arrivé au Cap de Bonne-Espérance le 24 novembre.

On trouvera des précisions sur les dates concernant le retour du vaisseau *l'Indien* en France dans la base documentaire, au 26 mai 1773, date de l'arrivée à Brest.

Le 2 janvier 1773.

Relâche au cap de Bonne-Espérance.

Monseigneur,

Messieurs les nouveaux administrateurs étant arrivés à l'Isle de France le vingt deux d'août de l'année dernière, j'ai remis à Monsieur Maillart Du Mesle, tous les détails de la partie de l'administration dont j'étais chargé, et tous les renseignements dont il a eu besoin. Je me suis embarqué avec ma famille sur le vaisseau *l'Indien*, commandé par Monsieur le Baron d'Arros. Partis de l'Isle de France le vingt octobre dernier, nous sommes arrivés au cap de Bonne-Espérance le vingt quatre novembre.

J'ai laissé Messieurs de Ternay et Maillart en bonne santé, mais dans un moment de crise pour l'approvisionnement de la colonie en blés et en riz : deux ouragans consécutifs et une sécheresse extraordinaire qui les avait suivis, nous avaient réduits à la crainte d'une disette. Mais la crise devait finir sous peu de jours, l'on attend de Madagascar trois ou quatre bâtiments particuliers que j'y avais envoyés et que l'on savait chargés de riz.

Depuis ma relâche au Cap, j'ai reçu des lettres de l'Isle de France qui m'annoncent l'arrivée de la plus grande partie de ces bâtiments avec douze cents milliers¹ de riz, et des vaisseaux arrivés de l'Inde ont annoncé à Monsieur Maillart, l'envoi prochain d'environ quatre millions de riz que j'avais demandé à Messieurs Law et Chevalier, chefs de nos établissements des Indes. D'un autre coté la ressource des blés n'a pas également manqué dans tous les quartiers de l'Isle de France. L'île de Bourbon fournira à Monsieur Maillart un million de blés et le cap de Bonne-Espérance en procurera autant. Monsieur Percheron, notre agent dans cette colonie hollandaise, vient d'en faire passer quatre cent cinquante milliers par la voie d'un vaisseau particulier. Ainsi malgré les malheurs que l'agriculture vient d'essuyer à l'Isle de France, la colonie sera aussi bien approvisionnée cette année qu'elle l'ait jamais été, et elle a aujourd'hui environ quatre mille consommateurs [de] moins que l'année dernière.

Je sens vivement, Monseigneur, le malheur d'être retardé aussi longtemps dans cette relâche du cap de Bonne-Espérance. Je suis bien empressé d'aller vous rendre compte de mon administration. Je suis fondé à craindre que certaine personne qui arrivera avant moi en France ne profite de mon absence pour jeter des nuages entre vos yeux et la vérité ; mais je vous supplie très humblement de suspendre votre jugement jusqu'à ce que vous ayez vu le compte que j'aurai l'honneur de vous rendre dès les premiers jours de mon arrivée en France. Je me repose, Monseigneur, autant sur votre justice et sur votre sagacité à démêler le vrai d'avec le faux que sur ma bonne conduite et sur la pureté de mes intentions pendant le cours d'une administration pénible, orageuse et constamment traversée. Je sais que les dépenses des trois dernières années ont dû vous paraître exorbitantes, mais les circonstances ont été telles qu'il y a eu impossibilité de dépenser moins. C'est ce que vous verrez clairement par le simple exposé de la position où je me suis trouvé.

¹ Un millier désigne généralement mille livres pesantes.

Monsieur Maillart m'a dit à l'Isle de France vous avoir envoyé du cap de Bonne-Espérance l'extrait d'une lettre que j'avais écrite à Monsieur Percheron relativement à l'objet principal de ma mission. Vous aurez facilement compris, Monseigneur, ce que Monsieur Maillart n'avait pas d'abord vu, que cette lettre était une lettre ostensible et que je ne [*illisible*] pas écrire autrement dans une colonie hollandaise. Je puis vous assurer avoir laissé à l'Isle de France les plants de géroflier et de muscardier en quantité très considérable, dans le meilleur état de végétation et dans les plus grandes espérances. J'aurai l'honneur de vous mettre sous les yeux le procès-verbal qui en a été dressé avant mon départ et qui a été signé des deux nouveaux administrateurs.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, ...

Poivre

Au Cap de Bonne-Espérance, le 2 janvier 1773

* * *